

Admonter Parquet naturel sur chauffage au sol !

Les Admonter parquets naturels s'adaptent de manière idéale aux chauffages au sol avec une température de surface maximale de 29°C ! En raison de leur tendance plus importante à la fissuration, le hêtre ne sont pas appropriés à la pose sur les chauffages au sol.

Systèmes de chauffage recommandés :

Nous recommandons les chauffages au sol basse température (température de surface jusqu'à 29°C). En principe, une pose sur systèmes de chauffage électriques (matelas chauffants) est possible, sachant qu'il faut néanmoins éviter tout type d'accumulation de chaleur (générée par des étagères, des lits de type Futon, etc.). Pour de plus amples détails, veuillez-vous adresser à votre chauffagiste.

Chauffage de chapes de sol :

1) La chape doit être réalisée de manière professionnelle selon la norme DIN 18353. Consultez également la fiche technique relative aux parquets chauffants de la confédération allemande du bâtiment. Le temps de repos avant le premier chauffage d'essai d'une chape en ciment est en règle générale d'au moins 28 jours, pour les chapes en sulfate de calcium, (à l'anhydrite), il n'est que de 14 jours. L'aptitude à la pose est atteinte lorsque la mesure CM donne des taux d'humidité de la chape de 1,8 CM% (chape en ciment) ou 0,3% (chape en sulfate de calcium / à l'anhydrite). En cas de collage du plancher sur toute la surface et de pose flottante, les faux joints et les fissures du plancher doivent impérativement être colmatés par adhérence (en y versant de la résine synthétique à deux composants). Les joints de dilatation, impérativement prévus par le chauffagiste doivent être pris en considération dans la surface de recouvrement.

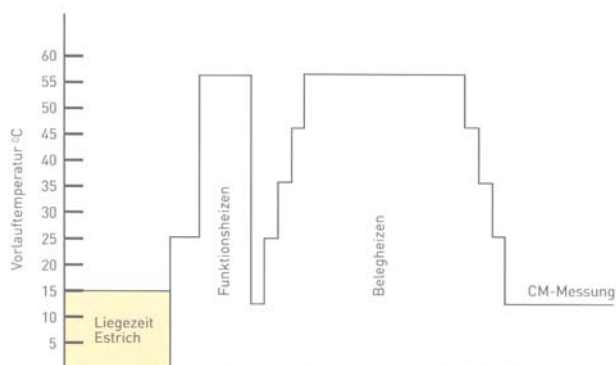
2) Lors du chauffage d'aptitude à la pose, il faut augmenter la température aller en commençant par 25° C de 10° C pour atteindre 55° C ou la température aller maximale (système de réduction nocturne désactivé).

3) Chauffer 11 jours durant à 55° C ou à la température aller maximale prévue sans réduction nocturne.

4) Réduire tous les jours la température de 10° C pour atteindre 25° (réduction nocturne désactivée).

5) Il faut désormais vérifier l'humidité de la chape en ciment à l'aide d'un appareil CM au niveau des points de mesure définis. Si l'aptitude à la pose n'est pas atteinte, il faut continuer à chauffer à une température aller d'environ 40° C jusqu'à ce que l'aptitude soit atteinte.

6) Vous pouvez maintenant procéder à la pose de votre paquet selon les instructions.



Pour de plus amples détails, veuillez-vous adresser à votre expert.

Admonter Parquet naturel sur chauffage au sol Rapport d'essai de chauffage de la chape en ciment

Objet : _____

Les travaux de pose de la chape ont été terminés le _____.

La chape est en _____.

L'épaisseur de la chape est en moyenne de _____ cm.

Exigences:

Le chauffage d'aptitude à la pose doit être réalisé dans le cadre des exigences de la notice de la confédération SHK, ZDB et de la confédération des techniciens du parquet et des parquets. Le chauffage d'aptitude à la pose doit être réalisé après le test de fonctionnement du chauffage réalisé pendant 7 jours. En règle générale, pour la chape en ciment, il faut attendre au moins 28 jours, pour la chape en sulfate de calcium (chape à l'anhydrite) au moins 14 jours. Ces délais doivent être ajoutés aux délais indiqués ci-dessous du chauffage d'aptitude à la pose, quand la durée doit être estimée jusqu'à l'aptitude à la pose.

Chauffage d'aptitude à la pose commencé le : _____

| | | |
|---|--|------------------|
| 1 ^{er} jour : chauffé à | +25°C de température aller, réduction nocturne désactivée | 0 |
| 2 ^{ème} jour : chauffé à | +35° C de température aller, réduction nocturne désactivée | 0 |
| 3 ^{ème} jour : chauffé à | +45°C de température aller, réduction nocturne désactivée | 0 |
| 4 ^{ème} jour : chauffé à | +55°C ou température aller maximale prévue | 0 |
| Du 5 ^{ème} au 15 ^{ème} jour inclus: | chauffé à la température aller maximale prévue sans réduction nocturne | 0 |
| 16 ^{ème} jour : baisse à | +45°C de température aller, réduction nocturne désactivée | 0 |
| 17 ^{ème} jour : baisse à | +35°C de température aller, réduction nocturne désactivée | 0 |
| 18 ^{ème} jour : baisse à | +25°C de température aller, réduction nocturne désactivée | 0 |
| 19 ^{ème} jour : Mesure d'humidité avec l'appareil CM au niveau des points de mesure définis. | | *cocher si exact |

Si l'aptitude à la pose n'est pas atteinte :

- Continuer à chauffer à env. 40°C de température aller jusqu'à l'aptitude à la pose avec nouvelle mesure de taux d'humidité CM 0
- Séchage mécanique 0
- Aptitude à la pose atteinte: _____
- Mesure CM _____ Valeur en CM% 0

Pendant l'augmentation et la réduction du chauffage, les locaux doivent être aérés et tout courant d'air doit être évité. La surface de parquet chauffée était libre de tout matériau de construction et d'autres couvertures. Le chauffage au parquet est maintenu en service à une température aller de +25°C jusqu'à la fin des travaux de pose. Après 5 jours supplémentaires, le chauffage au parquet peut être basculé en mode de fonctionnement normal. Lors de l'utilisation, maintenez une valeur ambiante d'env. 20°C (+/- 2°C) et une humidité relative de 40 à 60%. Les valeurs indiquées ont un impact important sur le comportement au gonflement et à la contraction du parquet et du plancher rustique. Une garantie n'est possible que si le rapport de chauffage est rempli et signé en bonne en due forme. Lors de la pose flottante et par collage sur toute la surface, il est impératif de suivre nos instructions de pose spécifiques.

Ville/le,

Cachet/Signature : Entreprise de chauffage

Signature : Maître d'œuvre/ Architecte